

2020- 2021

Administration communale de Jette



**Ecole Communale
Jacques Brel**

[PROJET D'ACCUEIL]

Démarche réflexive vers une amélioration constante de la qualité de notre accueil d'enfants de 3 à 12 ans

1. Type d'accueil organisé :

Il est instauré au sein des écoles communales francophones un service d'accueil réservé exclusivement aux enfants qui y sont inscrits.

Ce service est organisé les jours de classes et durant certains congés.

Service d'accueil extrascolaire « Ecole Jacques Brel » agréé par l'O.N.E. dans le cadre du Décret Accueil Temps Libre.

Accueil du matin de 7h30 à 8h15

Accueil du midi de 12h05 à 13h15

Accueil du soir de 15h30 à 18h00 (le mardi de 15h20 à 18h00)

Accueil du mercredi de 12h00 à 18h00 en maternelle

de 12h00 à 14h00 et de 16h00 à 18h00 en primaire

de 14h00 à 16h00 les primaires sont pris en charge par le CFS (Centre de Formation Sportive) pour le parascolaire.

Durant les congés, l'accueil est centralisée dans une des sept écoles communales, de 7h30 à 18h00 (pour les maternelles comme les primaires).

2. Contexte institutionnel dans lequel s'incère l'organisation de l'accueil

Pouvoir organisateur : le Collège des Bourgmestre et échevins de la commune de Jette

Administration communale de Jette

Chaussée de Wemmel 100

1090 Jette

Accueil téléph. +32(0)2/423.12.11

Accueil fax +32(0)2/425.24.61

3. Organisation intérieure

- Rue Esseghem 101-1090 Jette
- Directrice : Madame Vanderhaeghen Sylvie
- Tel : 02/421.19.10 Fax : 02/421.19.11
- E-Mail : jacquesbrel@jette.irisnet.be
- Accueillante référente : Madame Lemmer Jacqueline
- Gsm : 0499/86 69 02
- Gsm de l'accueil en cas de retard : 0499/77 30 34
- E-Mail : jlemmer@jette.irisnet.be

4 Participation financière des personnes qui confient l'enfant

L'accès au service d'accueil de l'école est **payant** et réservé aux enfants de l'école.

La participation financière des personnes qui confient leurs enfants est décidée par le collège du Bourgmestre et Echevins et en accord avec le décret ATL.

Une réduction peut être obtenue auprès du Service Social de la Commune pour les familles en situation de précarité.

5. **Taux d'encadrement pratiqué**
1 accueillante pour 25 enfants

6. **Qualification du personnel**

Une équipe d'accueillant(e)s possédant une formation de base dans le domaine de l'enfance et suivant des formations continues, reconnues par l'O.N.E.

L'équipe est renforcée le midi par des ALE.

Le pouvoir organisateur veille à ce que le personnel accueillant suive des formations et ceci en accord avec le décret ATL, afin d'améliorer la qualité de ses services.

Le personnel sera évalué de façon régulière par les responsables du service d'accueil.

7. **DESCRIPTION DES CHOIX METHODOLOGIQUES AINSI QUE DES ACTIONS CONCRETES MIS EN ŒUVRE POUR TENDRE VERS LES OBJECTIFS DU CODE DE QUALITE**

PRINCIPES PSYCHOPEDAGOGIQUES

*Art. 2 : Afin de réunir pour chaque enfants les conditions d'accueil les plus propices à son développement intégré sur les plans physique, psychologique, cognitif et social, le milieu d'accueil **préserve et encourage le désir de découvrir de l'enfant en organisant des espaces de vie adaptés à ses besoins, en mettant à sa disposition du matériel et en lui donnant accès à des activités, le cas échéant, diversifiées.***

Méthodes et actions mises en place :

L'école Jacques Brel développe un accueil personnalisé pour chaque enfant, en fonction de ses besoins. Un accueil attentif, d'écoute, de bien être de façon à ce que l'enfant puisse faire la transition parents-école, en étant le plus rassuré possible.

Le service d'accueil dispose d'un pavillon maternel, comprenant cinq classes, un forum en son centre des toilettes, des modules de jeux, jeux symboliques, kitchenette, coin douche.

Ce pavillon est convivial, on y accueille les enfants au matin et au soir dans une des classes, permettant ainsi un accueil tout en douceur dans une ambiance plus « cocoonée », coins câlins, jeux d'échanges quotidiens parents-accueillant(e)s. Les enfants y créent leurs repères et s'y sentent en confiance grâce à un accueil personnalisé.

Le midi, cinq classes sont à disposition pour les déjeuners tartines, dont trois servent à la sieste également.

Ce pavillon permet aux maternelles d'avoir une continuité dans l'accueil, sans perturbation, un lieu à eux, pour eux.

Une cuisine sert les repas chauds des maternelles et primaires sur le temps du midi.

Pour les primaires, l'école dispose de deux locaux qui servent de lieux d'accueil les matins et soir, et de réfectoire le midi pour les déjeuners tartines.

Un local dispose d'un coin lecture, d'un coin maisonnette, de mobilier maternel et primaire (tables et chaises). La cour primaire dispose d'un préau avec des banquettes en bois, afin que les enfants puissent (pour ceux qui le souhaitent) s'adonner à des activités plus calmes ou prendre leur goûter.

De toilettes filles ou garçons.

D'un terrain de foot et un autre de basket (ou les enfants peuvent jouer suivant un règlement bien défini), de jeux au sol (marelle, serpent, dragon, escargot...), d'une troisième cour avec des tables et banquettes en bois pour des activités calmes.

L'école dispose d'une bibliothèque avec un petit théâtre, une salle de spectacle.

Tous ces locaux disposent de mobilier adaptés aux maternelles ou aux primaires, d'armoires contenant du matériel et des jeux diversifiés (pour l'intérieur et extérieur), mis à la disposition des enfants, favorisant la socialisation et l'autonomie de ceux-ci.

Des jeux de construction permettant la découverte et l'inventivité.

Nous privilégions les activités de plein air dès que le temps le permet. A cet effet, le pavillon dispose d'une petite cour avec des modules (champignons, toboggan, balancelle...) et d'une autre avec des jeux au sol, des vélos, des ballons « kangourous », cerceaux...

Pistes d'amélioration à investiguer :

- La mise en place d'ateliers plus spécifiques (cuisine, bricolage, jeux de coopération en extérieur, théâtre, contes...) mettant en collaboration des enfants de tout âge, favorisant ainsi une socialisation, un partage.
Permettant un accueil plus diversifié, plus convivial par des groupes restreints.

Art. 3. : Le milieu d'accueil veille à la qualité de la relation des accueillant(e)s avec l'enfant.

Art. 4. : Le milieu d'accueil permet à l'enfant de s'exprimer personnellement et spontanément et favorise le développement de la confiance en soi et de l'autonomie.

Méthodes et actions mises en place :

Depuis plusieurs années, la commune a mis en place des « Accueillantes Référentes » dans chaque école, ce qui permet de privilégier le dialogue avec les parents, les accueillants et toute l'équipe éducative.

Des réunions sont organisées par la référente de l'école, tous les mois avec son équipe d'accueillants, la coordination ATL, la direction de l'école, afin d'évaluer le fonctionnement des activités ainsi que de partager toute suggestion pour améliorer l'organisation général de l'accueil.

Nous pratiquons un accueil actif, relationnel et personnalisé avec l'enfant et ses parents.

Nous sommes à l'écoute et nous communiquons tous les jours avec les différents partenaires.

Nous avons pour rôle d'apporter une disponibilité, une écoute personnalisée, une attention adaptée à chaque enfant.

On privilégie le domaine relationnel avec chaque enfant, afin de permettre des échanges chaleureux à chaque instant.

Nous associons les enfants dans l'élaboration des règles de vie en groupe et au respect de celles-ci (apprendre à manger en groupe dans un réfectoire, apprentissage du respect du matériel, propreté des lieux, tri des déchets.....).

L'accueillant(e) instaure une relation de confiance par :

- . Le respect de chacun
- . L'écoute de façon permanente, de l'enfant, mais aussi des parents. Accorder beaucoup d'importance à l'expression des émotions des enfants.
- . Une grande place au ludique le matin, afin de permettre à l'enfant de vivre un passage, de la maison en milieu scolaire, plus doux, tout en respectant son propre rythme.
- . Le respect des règles instaurés en début d'année, et réexpliquées aux nouveaux arrivants. Instaurer des limites (l'enfant doit demander avant de faire ou de prendre quelque chose).
- . Les enfants ont la responsabilité de chaque jeu qu'ils empruntent ou du matériel qu'ils utilisent.
- . Valoriser l'enfant en lui donnant plus de responsabilité, afin de favoriser son autonomie et sa personnalité.

Chaque accueillant(e) s'occupe du même groupe, chaque jour, afin de permettre à l'enfant d'avoir ses repères et de minimiser le nombre d'intervenants que l'enfant côtoie sur une journée.

Art. 5. : Le milieu d'accueil contribue au développement de la socialisation de l'enfant. Tenant compte de son âge, il favorise le développement de la vie en groupe dans une perspective de solidarité et de coopération.

Méthodes et actions mises en place :

Lors des activités, les enfants participent activement à la vie de groupe, nous veillons au respect des règles de vie, au respect d'autrui. Les règles de vie en société ne sont pas négociables.

Nous favorisons des activités ludiques ou éducatives, afin de rendre l'accueil plus attractif et plus actif.

Chaque jour, le personnel d'accueil proposera des activités diversifiées, celles-ci répondront au besoin des enfants et seront tantôt collectives tantôt individuelles.

Les enfants pourront faire le choix des jeux qu'ils partageront avec leurs camarades.

Ces moments de temps libre sont agrémentés par des jeux ludiques et de sociétés (moments de partage, contrôle de soi, autonomie), ceci en veillant à ne pas dépasser les limites instaurées.

Des thèmes ou projets sont mis en place, afin de permettre à l'enfant de travailler en groupe et de développer sa socialisation.

Lorsque les enfants sont dans l'incapacité de gérer des conflits, l'accueillant(e) leur apprend à gérer celui-ci et les dirigera vers d'autres activités.

L'école organise des conseils de classe, avec des délégués, ce qui permet, également d'améliorer le service d'accueil.

Pistes d'amélioration à investiguer :

Tenir compte des décisions prises lors des conseils d'école

ORGANISATION DES ACTIVITES ET SANTE

Art. 6. : Le milieu d'accueil organise les groupes d'enfants de manière à offrir des conditions propices tant au bon déroulement des activités qu'à l'établissement d'une relation de qualité avec l'accueillant(e) et à la prise en compte des besoins et attentes des enfants.

Méthodes et actions mises en place :

Le matin :

- En maternelle, il y a un petit groupe d'enfants de tout âge, qui s'adonnent à des jeux ludiques dans une classe du pavillon, ceci sous la surveillance d'un accueillant(e).
Ce qui permet un accueil calme et cocooné, favorisant une transition « maison-école » tout en douceur.
- En primaire, également un petit groupe, qui s'adonnent à des jeux ludiques, car le temps d'accueil du matin est très court, sous la surveillance d'un accueillant(e), ceci dans le réfectoire.

L'accueil du matin se passe de 7h30 à 8h15

Le midi :

- En maternelle, il y a cinq groupes de déjeuner tartines dans le pavillon, Dont trois groupes sont constitués des accueils et de M1, et restent en classe pour y faire la sieste. Un sixième groupe dans une classe, située dans le bloc primaire.
En cuisine, il y a un groupe de maternel qui mange le repas chaud.
- En primaire, il y a un groupe qui va à la cuisine pour le repas chaud.
Le déjeuner tartine des primaires est partagé en deux services, de façon à désengorger la cour de récréation et aussi de permettre aux groupes (assez grands), de n'utiliser qu'une classe et deux réfectoires.

Chaque groupe sous la surveillance d'un(e) accueillant(e), d'une institutrice, ou d'une ALE.
L'accueil du midi se fait de 12h05 à 13h15.

Le soir :

-
- En maternelle, il y a un groupe de tout âge, au pavillon, sous la surveillance de deux accueillantes.
- En primaire, il y a deux groupes d'enfants dans les deux réfectoires, sous la surveillance de trois accueillant(e)s.
- Il y a également une Master classe, avec deux instituteurs.
- Des ateliers DAS sont proposés aux familles, par l'école, afin de diversifier les activités de l'école, ceci dans la salle de gymnastique, à la bibliothèque ou au local projection.
Ces organismes disposent de leurs propres moniteurs.

Le mercredi :

Les activités du primaires sont prises en charge par une ASBL de 14h00 à 16h00.
Le soir, ils sont pris en charge par deux accueillant(e), dans le réfectoire.

Les maternelles se trouvent dans une classe du pavillon de 14h00 à 18h00, avec deux accueillant(e)s.

Pistes d'amélioration à investiguer :

Permettre aux enfants qui arrivent tôt, de prendre leur petit déjeuner afin d'éviter un stress aux familles et de laisser l'enfant manger à son rythme, car ils n'aiment pas manger directement après le lever.

Le midi, avoir autant d'accueillants que d'instituteurs, vu le grand nombre d'enfants qui restent à midi.

Art. 7. : Le milieu d'accueil veille, dans l'organisation des activités, à faire place à l'initiative de chacun des enfants et à préserver la notion de temps libre, particulièrement lorsque la période d'accueil fait suite à des activités pédagogiques.

Méthodes et actions mises en place :

Suivant les thèmes ou projets choisis, l'accueillant(e) organisera des activités diversifiées, auxquelles les enfants pourront participer. Les activités ne sont pas obligatoires, l'enfant choisira celles qui l'intéressera.

L'accueillant(e) reste auprès des enfants, sans intervenir, ce qui permet à ceux-ci de développer découverte, imagination et inventivité. L'enfant peut participer aux activités, de bricolage ou autre, tout en suivant son propre rythme, mais doit pouvoir le terminer. L'accueillant(e) respecte des périodes de temps libre, ces moments de « ne rien faire », pendant lesquels les enfants feront leurs propres expériences dans un environnement sécurisé. Ces périodes de temps libre leur sont nécessaires pour se retrouver dans des situations d'expérimentations personnelles ou collectives.

Des jeux ludiques et jeux de sociétés seront également à leur disposition, permettant ainsi d'agrémenter leur temps libre.

Pistes d'amélioration à investiguer :

Proposition d'ateliers diversifiés auxquels l'enfant s'inscrirait librement (cuisine, modelage,.....)

Art. 8. : Le milieu d'accueil, dans une optique de promotion de la santé et de santé communautaire, veille à assurer une vie saine aux enfants.

Méthodes et actions mises en place :

Certain(e)s accueillant(e)s suivent des formations, des recyclages pour les premiers soins.

L'école dispose de trois pharmacies, faciles d'accès à tous les membres du service d'accueil et du personnel pédagogique (l'inventaire y est fait régulièrement). L'école dispose de fontaines d'eau dans les différentes cours de récréation afin que les enfants puissent se désaltérer en toute circonstance.

Les jeux extérieurs sont favorisés dès que le temps le permet.

Une commission des repas a été mise en place à Jette, qui décide de la qualité des repas, de ce qui est le mieux pour les enfants.

L'accueillante référente, ainsi que les accueillants disposent d'un GSM, qui leur permet de contacter les parents ou les services de secours à tout instant. (La direction met à leur disposition une liste de téléphone des parents, en cas de problèmes éventuels).

Pistes d'amélioration à investiguer :

- Le service d'accueil des maternelles pourrait organiser des petits goûters sains.

- Organiser des petits goûters, brunch multiculturels.

Art. 9. : *Le milieu d'accueil évite toute forme de comportement discriminatoire basé sur le sexe, la race ou l'origine socioculturelle et socioéconomique à l'encontre des enfants, des personnes qui les confient et des accueillant(e)s.*

Art. 10. : *Le milieu d'accueil favorise l'intégration harmonieuse d'enfants ayant des besoins spécifiques, dans le respect de leur différence.*

Art. 11. : *Le milieu d'accueil met tout en œuvre pour que son accès ne soit pas limité par le montant de la participation financière éventuellement demandée aux personnes qui confient l'enfant*

Art. 12. : *Le milieu d'accueil veille à l'égalité des chances pour tous les enfants dans la gestion des activités et/ou de la vie quotidienne*

Méthodes et actions mises en place :

L'école accueille des enfants de toute nationalité, de toute confession, de tout sexe, de toute classe sociale. Les groupes sont formés en fonction des âges, avec un souci constant de la richesse, l'efficacité et l'affectivité des relations entre et avec les enfants, afin de développer un climat affectif, chaleureux, sans discrimination et sans rejet.

Certaines familles bénéficient de tarifs spéciaux, voir de la gratuité, afin des permettre à tous de participer aux activités extrascolaires.

Les parents peuvent s'informer auprès des accueillantes référentes sur les différents tarifs appliqués par l'administration communale, ainsi que du fonctionnement, et, des activités proposées par le service d'accueil. Le service d'accueil ne fait pas de différence entre les enfants.

Pistes d'amélioration à investiguer :

ENCADREMENT

Art. 13. : *Le milieu d'accueil veille à ce que l'encadrement soit assuré par du personnel qualifié qui ait les compétences nécessaires pour répondre aux besoins des enfants et aux spécificités du type d'accueil organisé.*

Art. 14. : *Le milieu d'accueil encourage les accueillant(e)s, quelle que soit la qualification de base de ceux (celles)-ci, à suivre une formation continue relative au caractère professionnel de la fonction d'encadrement et aux connaissances en matière de développement de l'enfant.*

Méthodes et actions mises en place :

- Possibilité donnée aux accueillantes de **suivre des formations** utiles à l'accueil d'enfants (secourisme, formation de base accueil extrascolaire animateur de centre de vacances...)
- Instauration de **moments d'échanges et de réflexion** entre les membres de l'équipe afin de promouvoir l'échange d'idées et de compétences. (une fois par mois)

Pistes d'amélioration à investiguer :

- Organiser des rencontres avec des **personnes ressources extérieures**, spécialistes de l'accueil de l'enfant, qui pourraient aider à trouver des solutions à des situations pratiques difficiles ;
- Investiguer la possibilité d'instaurer, ponctuellement, des **moments d'échanges et de réflexions** avec les équipes d'accueillants d'autres lieux. *Ce, notamment afin de promouvoir l'échange d'idées et de compétences ;*
- Développer, par l'application du décret du 3 juillet 2003 relatif à l'accueil durant le temps libre, le **suiti de formations continuées** répondant à des désirs personnels ou à des besoins spécifiques (*secourisme, communication, gestion des émotions, gestion de situations pratiques par les jeux de rôles, psychologie et développement de l'enfant...*) ;
- S'informer des **diverses formations proposées** et des alternatives aux formations organisées en résidentiel pour les accueillants qui ne peuvent pas se soumettre aux modalités pratiques de ces dernières.

RELATIONS DU MILIEU D'ACCUEIL AVEC LES PERSONNES QUI CONFIENT L'ENFANT ET AVEC L'ENVIRONNEMENT

Art. 15. : Le milieu d'accueil veille à concilier les notions d'accueil et de garde en proposant un service qui rencontre les besoins de l'enfant tout en répondant à la demande des personnes qui le confient.

Art. 16. : Le milieu d'accueil informe les personnes qui confient l'enfant de son projet et s'informe des attentes de celles-ci. Il institue un mode d'accueil qui leur permet de confier l'enfant en toute sérénité et d'être pleinement disponibles tant psychologiquement que physiquement pour leurs occupations, que celles-ci soient d'ordre professionnel ou non.

Art. 17. : Le milieu d'accueil établit avec les personnes qui confient l'enfant une relation qui développe et encourage la complémentarité entre les différents lieux de vie de l'enfant.

Art. 18. : Le milieu d'accueil prend en compte, dans la façon dont l'accueil est organisé et dans la conception et la mise en oeuvre des activités, les caractéristiques sociales, culturelles, économiques et environnementales du milieu de vie de l'enfant accueilli, en tenant compte des situations particulières.

Méthodes et actions mises en place :

- Pratique d'un **horaire répondant aux besoins** de la grande majorité des parents ;
- **Absence d'interruption** entre les temps scolaires et les temps d'accueil ;
- **Stabilité de l'offre et de l'horaire** de l'accueil ;
- Offre d'une **solution alternative** en cas de fermeture de la garderie scolaire. *Lors des fermetures durant les vacances de Pâques et d'Eté, les parents sont invités à inscrire leur enfant à Kid holiday jette, aux opérateurs extérieurs*
- **Information faite aux parents**, dès la rentrée scolaire, des horaires de fonctionnement ;
- **Adaptation des moyens d'information** aux parents. *Les échanges oraux (formels ou informels) sont privilégiés. La lecture ou la traduction orale des avis écrits peuvent être assurées par l'équipe d'accueil* Il a été mis en place le site KONECTO, ou les parents peuvent aller consulter les avis, des informations diverses.
- Possibilité offerte au parent de bénéficier du temps nécessaire afin de **quitter ou de retrouver son enfant** dans les meilleures conditions. *Le parent est autorisé à pénétrer dans les locaux d'accueil et à y prendre le temps d'y installer son enfant.*
- **Echanges quotidiens entre parents et encadrants**. *Cette rencontre est l'occasion d'en apprendre mutuellement sur l'enfant (le déroulement de la journée à l'école, le vécu au sein de la famille...) et de faire le lien entre les parents et les autres intervenants de l'école (direction, enseignants) ;*
- **Echanges entre l'équipe enseignante et l'équipe des accueillantes** afin d'améliorer le lien entre l'école et la famille. *Les accueillants sont tenus informés des événements importants de la journée de*

l'enfant afin d'en informer les parents qui ne rencontrent que rarement l'instituteur de leur enfant. Ces échanges entre équipes se réalisent tant lors de l'entrée que de la sortie de classe (au moment de la confection des rangs) ou par la transmission d'une note via les casiers ou par mail

Pistes d'amélioration à investiguer :

- **Améliorer l'information des parents en ce qui concerne les solutions alternatives sur les opérateurs agréés.** *L'information devrait être plus complète et faire état du cadre, des activités proposées et des repas inclus. La diffusion de l'information pourrait passer par une expo photos ou la projection d'un petit film à l'occasion d'une réunion des parents.*

Art. 19. : Le milieu d'accueil favorise les relations avec les collectivités et associations locales.

Méthodes et actions mises en place :

- **Diffusion d'informations auprès des familles** sur les activités organisées par les associations locales

Pistes d'amélioration à investiguer :